

Octobre 2007

Chers collègues,

Vous êtes agents de nettoyage ou de gardiennage, et travaillez dans les services du Trésor des Pyrénées – Atlantiques en qualité de contractuel de droit public.

La CGT mène un combat pour que l'ensemble des personnels, qui comme vous dépendent de ce statut, puisse disposer de garanties fortes.

Le Syndicat National du Trésor CGT, ses élus au plan national, lutte en particulier contre les licenciements abusifs, pour une amélioration en matière d'évolution des carrières, de temps de travail, de rémunérations ...

Vous avez déjà reçu des publications à cet effet.

De même des revendications sont régulièrement portées en votre faveur concernant vos conditions de travail, l'accès à la médecine de prévention et à l'action sociale du ministère pour vous et votre famille.

Dans ces domaines des avancées ont été acquises. Encore faut-il qu'elles se concrétisent dans chaque département.

Ensemble nous devons voir ce qui peut être obtenu dans les Pyrénées-Atlantiques.

A cette fin, la section CGT Trésor s'adresse à vous au travers du questionnaire ci-annexé.

Vous voudrez bien le retourner à l'aide de l'enveloppe jointe.

Par ailleurs, si vous souhaitez davantage de renseignements sur tous les aspects du droit du travail qui vous concernent, nous vous communiquons les coordonnées de plusieurs militants du département :

Christian MANCHO Trésorerie Générale de Pau : 05/59/82/24/58
Josiane POZO-CORNU Trésorerie Générale de Pau : 05/59/82/24/56
Gérard CACHAU Trésorerie Bayonne Impôts Amendes : 05/59/59/82/70
Jean Marc MIGUELGORRY Trésorerie Biarritz : 05/59/24/21/66

Membres du Comité Hygiène et Sécurité :

Jean Marc DUMARTIN Trésorerie Générale de Pau : 05/59/82/24/08
Eric MANRY Trésorerie de Pau : 05/59/82/22/62

Membres du Comité Départemental de l'Action Sociale :

Renée MURAIL Trésorerie de Pau Ets Hospitaliers : 05/59/84/35/80
Robert GOUSTANS Trésorerie de Basin de Lacq : 05/59/60/33/87

N'hésitez pas à les contacter.

NOM ET PRENOM =

(Facultatif. Nous vous assurons cependant une exploitation confidentielle de ce questionnaire. Une intervention auprès de l'administration sur un point précis vous concernant ne sera entreprise qu'à votre demande.)

Questionnaire sur l'expression de vos droits et besoins

1/ L'Administration doit mettre à votre disposition du matériel et des équipements nécessaires à l'activité de nettoyage ou de gardiennage.

De quels matériels et équipements considérez –vous manquer?

- Pour les opérations de nettoyage :

- Pour les opérations de gardiennage :

2/ L'Administration a le devoir d'assurer la sécurité et la prévention médicale des agents qui occupent un poste de travail potentiellement à risques.

Vous-même, estimez-vous:

- Que les locaux dans lesquels vous évoluez peuvent représenter un danger ou pas ?
Si oui, pour quelles raisons ? (exemple : espaces encombrés, pièces mal éclairées, sols glissants, etc.)

- Que vous êtes exposés à des risques pour votre santé?
Si oui, pour quelles raisons ? (exemple : lourdes charges à déplacer, manipulation de produits dangereux, risque de chute, etc...)



- Vous travaillez le plus souvent seul(e). Pensez-vous que vous devez bénéficier d'une large information et de formation sur la prévention et les mesures à prendre en cas d'urgence ? (exemple : connaissance des produits nocifs pour la santé, sécurité incendie.....)
- Trouvez-vous intéressant qu'un suivi soit effectué par le médecin de prévention de l'administration?

3/ Vous et votre famille avez désormais accès au bénéfice de l'action sociale ministérielle.

Etes-vous personnellement intéressés par des prestations telles que aides et prêts sociaux, arbre de Noël (enfants 0-14 ans), colonies de vacances, séjours vacances et sorties familles.... ?

Souhaitez-vous être tenus régulièrement au courant des évolutions dans le domaine de l'action sociale :

4/ Le droit à l'information

- De manière générale, considérez -vous être suffisamment informés de vos droits?
- L'Administration a accepté l'idée de vous doter d'une adresse électronique personnelle sur un ordinateur du lieu de travail. Si la possibilité se présente, y êtes vous favorable ?
- Par ailleurs, souhaitez vous que la CGT organise une réunion d'information sur vos droits à proximité de votre lieu de travail, si des plages horaires le permettent ?